



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/EH

Sur convocation adressée le 13 mars 2024, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 14h00.

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Mireille FOUGASSE
Max SOULIER
Maurice MOURET
Yvette ROUVIER
Martine HOURS
Karine BAUER
Dominique PIERRE
Charles MENARD

Marie-France PERIGNON
Stéphane VIDAL
Hélène DEYDIER
Roger ROLLAND
Roger LANGLET
René DANNE
Nelson CHAUDON
Luc PERRIN

Alberto CAMAIONE
Marie-Pierre THIEULLOY
Simone BOYER
René BATINI
André CAMBI GOURJON
Corinne LECHEVALLIER BONNIN
Liliane PEPE BONNETY
Pascale NOAILLES DUPLISSY

REPRÉSENTÉS :

Gilles DONADA
Audrey CIMINO
Eliane HAUQUIER
Jean-Pierre PERIGNON
Vincent SANCHIS
Gabriel GIRARD
Jacqueline LE SPEGAGNE
Lionel DEPETRI

représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par

Julien SANCHEZ
Marie-France PERIGNON
Mireille FOUGASSE
Alberto CAMAIONE
Stéphane VIDAL
Marie-Pierre THIEULLOY
Luc PERRIN
Dominique PIERRE

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'hymne National est entonné -

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **M. Alberto CAMAIONE**.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (DOB)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir au sein du Conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Conformément à la loi, ce débat n'est pas suivi d'un vote.

Les orientations générales des budgets Ville et annexes de l'exercice 2024 sont présentées aux membres du conseil municipal dans le rapport d'orientation budgétaire remis avec la convocation du présent conseil municipal.

Il est proposé à la suite du débat de prendre acte de la communication et de la présentation de ce rapport et du fait qu'un débat a pu avoir lieu.

M. le Maire : Je ne vais pas être long et je vais essayer d'être synthétique pour vous le présenter, j'entendrai les interventions, évidemment, et il y aura un débat, un échange sur le sujet. Je vais vous épargner un petit peu le contexte économique international, national, régional, départemental et local puisqu'on est obligés d'en parler dans ce rapport d'orientation budgétaire mais ce ne sont pas forcément les choses les plus passionnantes à lire. En tout cas, il est indiqué par écrit : le contexte vous le connaissez, une inflation record avec des difficultés pour les Français mais aussi pour les entreprises et les collectivités puisqu'elles font face à des dépenses contraintes qui augmentent de plus en plus d'année en année avec notamment le gaz et l'électricité qui augmentent fortement, l'essence également. Et puis aussi, le budget du personnel avec la hausse du point d'indice, avec les reclassements et les revalorisations indiciaires prononcés et décidés par le Gouvernement sans compensation financière pour les collectivités en 2023 et qui vont se poursuivre en 2024 donc tant mieux pour les agents, c'est très bien pour eux mais ceux qui font les annonces ce ne sont pas ceux qui paient, parce que le Gouvernement annonce, mais ce sont les collectivités qui paient. Dans ce contexte, vous l'aurez compris, les dépenses contraintes augmentent beaucoup. C'est évidemment un tour de force de pouvoir maintenir et avoir des budgets avec des investissements importants. Je rappelle que dans beaucoup de collectivités, il y a des augmentations des taux de la taxe foncière, nous, nous avons gelé ces taux depuis 2017, ils n'ont pas augmenté depuis 2017 alors que dans beaucoup de villes, ils augmentent très fortement, en particulier en 2023 et 2024. On citera le cas de Paris qui est emblématique mais il n'y a pas que Paris, beaucoup de communes, y compris dans notre département ont augmenté assez brutalement ces taux sur 2023 ou 2024 et parfois même les deux, y compris d'ailleurs les grandes villes. Voilà ce que je peux dire, nous, nous avons gelé les taux et on proposera de ne pas les augmenter non plus sur 2024, c'est-à-dire que nous faisons attention aux dépenses et nous faisons rentrer des recettes. Cela nous permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement, on y reviendra. On y reviendra aussi lors du compte administratif que l'on présentera lors du prochain conseil municipal, le compte de gestion et le budget aussi. Sur les dotations de l'État à ce jour, elles ne sont toujours pas publiées pour l'année 2024 donc on ne sait pas combien on va toucher, c'est toujours formidable d'être aux alentours du 20 mars et de ne toujours pas savoir combien nous aurons de l'État. Donc nous l'avons estimé comme on le fait chaque année, vous avez tout cela d'indiqué, pour ce qui est des recettes, à la page 13 notamment. Pour ce qui est des dépenses, j'en ai parlé, les dépenses de personnel vont augmenter à nouveau en 2024 du fait des mesures nationales sur le point d'indice et sur les revalorisations notamment des grilles indiciaires des catégories C et B. Forcément ça aura un impact sur les finances de la commune. Il y a aussi une prime d'ailleurs, qui a été instaurée au niveau national, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et ça aussi ce n'est pas financé par l'État puisqu'au début, on en discutait avec les syndicats et les syndicats disaient « si si, Emmanuel MACRON annonçait qu'il allait y avoir une prime pour le pouvoir d'achat et donc les maires ont juste à la voter ». Je leur ai dit : « non ils n'ont pas juste à la voter, ils doivent aussi la financer puisque ce sont les communes qui paient et non pas l'État. ». Donc ça c'est un budget important aussi et on a décidé d'en mettre une en place, en tout cas d'en attribuer une et ce sera débattu en Comité Social Territorial avant d'être débattu bientôt en conseil municipal puisqu'on a jusqu'au 30 juin pour voter cette prime si on souhaite la faire. C'est là qu'on se rend compte, qu'on a bien fait aussi de diminuer le nombre d'agents depuis 2014 parce que je crois que si nous avions maintenu le nombre d'agents qu'on a

trouvé en arrivant, eh bien nous aurions au moins 2 millions d'euros de plus de dépenses de personnel, donc moins d'argent pour l'investissement et l'investissement c'est aussi important pour les collectivités, c'est important de développer une ville, d'amener du service supplémentaire aux habitants, de rénover les équipements et pour ça, il faut de l'argent en investissement, donc il faut dégager de l'argent en fonctionnement puisque nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité. Sur les recettes d'investissement, je citerais avant de parler des dépenses, les recettes d'investissement où on va chercher à chaque fois avec les dents les subventions, on a eu de très bons résultats en la matière ces dernières années. Je rappelle que nous attendons en 2024 plus de 7 millions d'euros de subventions qui vont tomber puisque je parle ici de subventions qui ont été attribuées et notifiées par des arrêtés, que ce soient des arrêtés préfectoraux, de la région, du département. Donc ces 7 millions d'euros de subventions qui correspondent notamment à la base nautique, au Pôle d'Échange Multimodal, à l'école Garrigues Planes vont tomber en 2024 puisque pour verser les subventions il faut évidemment que les travaux soient terminés. Nous aurons un peu plus de 7 millions d'euros en recettes de subventions qui vont arriver sur 2024 et peut-être une petite partie en début 2025. Voilà ce que j'avais à dire sur les recettes d'investissement. Pour ce qui est des dépenses, les investissements record qu'on a fait l'année précédente vont nous permettre en 2024 de récolter du FCTVA, Fonds de Compensation pour la TVA puisqu'on récupère une partie de la TVA dépensée sur les travaux et les investissements de l'année précédente. Là, il y a eu beaucoup d'investissements en 2023, ce qui fait qu'on va récupérer des recettes d'investissements importantes en FCTVA sur 2024. On va pouvoir les réinjecter dans de nouveaux travaux et donc sur les travaux de 2024 dont je peux vous parler pour terminer cet exposé, nous avons, d'abord, le nouveau quartier Sud Canal dont on a parlé récemment encore puisqu'on a posé la première pierre de la résidence seniors. Ça c'est une fierté parce que c'est un besoin, on le redit, en centre-ville d'avoir des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite avec ascenseur. Ce que nous ne pouvons pas avoir dans le Site Patrimonial Remarquable pour des raisons évidentes liées au patrimoine et à l'architecture magnifique que nous avons, qui posent aussi des contraintes. Le quartier Sud Canal c'est 282 414 € de participation en dépenses sur 2024 et 125 000 € en recettes sur la même année. On va pouvoir aussi terminer les travaux du Pôle d'Échange Multimodal. Le Pôle d'Échange Multimodal c'est la gare de Beaucaire, vous savez que cela tenait à cœur à la majorité municipale. Ça fait 10 ans qu'on alertait sur l'état de cette gare qui était vraiment délabrée, eh bien là les travaux vont se terminer d'ici un mois et nous avons à peu près 3 millions d'euros de travaux avec un très fort taux de subventions là aussi, puisque 50 % de la région, puisque 210 000 € de l'État et la moitié des dépenses en reste à charge prise par la Communauté de Communes, donc nous sommes très contents que tout ça ait pu aboutir. Ces travaux se terminent sur cette année 2024, vous avez le détail des montants à partir de la page 27. Sur le Pôle d'Échange Multimodal c'est 1 370 000 € estimés qu'on inscrira en dépenses sur 2024 qu'on avait déjà indiqués en AP/CP pour 2024 et en recettes 1 969 000 € de subventions estimées proportionnellement aux dépenses puisque ce sont des subventions à la fois des travaux 2023 et des travaux 2024 que nous toucherons en 2024. Ensuite, il y a la voirie, c'est important aussi de s'en occuper, en premier lieu la route de Nîmes qui est une route défoncée en entrée de ville, notamment et en particulier depuis une précédente municipalité, où des travaux pour amener l'eau aux pompiers avaient été effectués et cela avait endommagé la chaussée à l'époque. Cela avait été laissé en l'état par la municipalité de l'époque qui avait suivi ces travaux. C'est notamment une des raisons faisant que cette route est endommagée et il est prévu un projet en deux tranches. La première tranche à environ 840 000 € qui va de l'entrée de ville jusqu'au rond-point de McDonald's, ça ce sera fait cette année. Nous avons là aussi sollicité les co-financeurs, c'est pour cela qu'on attend pour démarrer les travaux parce qu'on préfère démarrer les travaux en ayant des subventions plutôt que de les démarrer à fonds perdus en payant 100 % des travaux, je crois que c'est de bonne administration de faire cela. Et la deuxième tranche qui aura lieu sur 2025 est estimée à 1 400 000 € entre le rond-point de McDonald's et le rond-point suivant, là, il y a vraiment un gros travail puisqu'il y a des fossés, il y a des arrêts de bus à créer, il y a énormément à faire parce que ce tronçon est complètement aberrant vu la circulation qui y passe. Pour la voirie, nous mettrons 800 000 € en plus de la route de Nîmes, ce qui est un montant important J'étais avec mes adjointes, Hélène DEYDIER et Audrey CIMINO sur le terrain, il y a quelques jours et nous avons pu faire le tour d'un certain nombre de voiries sur lesquelles nous allons pouvoir lancer les travaux quand ce budget sera voté. Ensuite, il y a la révision du PSMV, on était réunis au casino municipal, il y a quelques jours à ce sujet. Le PSMV, c'est important de le remettre à jour donc pour ça, il faut lancer une révision avec un cabinet d'architectes et d'urbanistes qui travaille sur le dossier, cela a un coût mais nous n'en payons que 30 % puisqu'on a réussi à obtenir 70 % de subventions de l'État alors que d'habitude l'État ne donne que 50 %. Il a fait une exception

pour Beaucaire parce que nous avons fait un très fort lobbying, comme d'habitude ! Nous avons la réhabilitation de la Croix Couverte, ça nous l'avons indiqué, les travaux commenceront entre le dernier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025 puisque ces travaux ne dépendent pas que de nous, on n'est pas là sur une chaussée quelconque, on est sur un monument historique et la DRAC et les co-financeurs doivent donner formellement un accord. Les dossiers ont été déposés, maintenant, il leur faut un an, en général pour instruire puisque derrière ils donnent 80 % de subventions donc il faut qu'ils l'instruisent. On a un accord de principe mais il faut qu'ils puissent débloquent, eux-mêmes, les fonds donc ce sera soit fin 2024, soit début 2025. En tout cas, on inscrit ces travaux pour la phase 1 dès ce budget 2024 parce que si on peut démarrer les travaux fin 2024, il faut que l'argent soit au budget pour attribuer les marchés de travaux et lancer les travaux. Enfin, en sport et loisirs, avant de parler des écoles, c'est le 1^{er} terrain synthétique de football qui va voir le jour. Nous allons lancer les travaux sur 2024 parce que nous attendions là aussi les notifications de subventions. On a bien fait d'attendre puisqu'on a eu des subventions à la fois de la région, à la fois du département et à la fois de l'État. C'était important d'avoir ces subventions et donc on a bien fait d'attendre pour avoir ces sommes puisque ce sont des sommes conséquentes, on est sur 1 228 000 € de dépenses, on le rappelle et sur les recettes on va être sur ce dossier normalement à 530 000 € de recettes. Ce qui est une bonne chose et un bon taux de subventionnement pour un tel terrain. On est allés sur place avec M. le Préfet en octobre, on l'avait amené sur site pour qu'il se rende compte des besoins, il a pu rencontrer le président du club qui lui a indiqué qu'ils étaient presque à un millier d'adhérents et que c'était un besoin d'avoir ce terrain de foot donc le Préfet a considéré notre demande, a bien vu que ce n'était pas quelque chose qui était superflu et donc a accordé une subvention au titre de l'État. Autre sujet sport / loisirs, les city-stades, nous avons deux city-stades à Puech Cabrier et à la Moulinelle qui ont été installés par une précédente municipalité, on a pu constater qu'ils avaient besoin de travaux comme on l'a fait pour les jeux de cour dans les écoles où là on fait un plan pluriannuel et chaque année on change des jeux de cour. Cette année, c'est l'école du Château par exemple. Sur les city-stades c'est pareil, ils ont besoin d'une rénovation, on met de l'argent aussi pour pouvoir faire ces travaux et on sollicite aussi des subventions parce qu'à chaque dossier on essaie d'en obtenir. Les écoles, enfin, ça y est, on est arrivés à ce que le plan numérique puisse être enfin accepté. Le plan numérique c'est un projet NEFLE, que nous avons déposé, « Notre École Faisons Là Ensemble » et nous avons eu là aussi un très bon taux de subventionnement. Ça a mis du temps, c'est l'État qui a été long mais ça a été accordé. Il l'accorde sur 2 ans, donc ces travaux se feront sur 2 ans, 2024-2025 et on commencera par les classes où les enfants sont les plus âgés puisque ce sont eux qui ont le plus besoin dans un premier temps d'avoir accès au numérique puisqu'après ils vont être au collège et au collège, il y a le numérique donc c'est important qu'on commence par les classes les plus élevées et ensuite on ira vers les plus petites donc on va pouvoir commencer la 1^{ère} tranche en 2024 et nous avons reçu, il y a très peu de temps, la convention de l'État qu'on pourra passer lors d'un prochain conseil municipal, en tout cas avant le mois de juillet et si on le peut lors du prochain conseil mais il y a quand même quelques petits détails à finaliser avec les services de l'Éducation Nationale, avant. Voilà, un petit peu ce que j'avais à vous dire donc les recettes d'investissement, j'en ai parlé et sur les budgets annexes pour finir, on a le budget eau, le budget assainissement. Vous savez qu'il y a une délégation de service public dont la publicité est en cours et qui sera attribuée à un candidat avant la date du 1^{er} juillet 2024 puisque la DSP actuelle arrivait à échéance. Sur 2024, sur l'eau et sur l'assainissement, ce qui est prévu essentiellement en dehors des travaux courants, c'est le schéma directeur eau, assainissement et eau pluviale. Nous avons un AMO (Assistant à Maîtrise d'Œuvre) qui a été désigné, on était encore en réunion avec lui, la semaine dernière sur ce dossier avec Mme DEYDIER et M. DONADA. Sur ce dossier-là, nous avons sollicité le département du Gard et l'Agence de l'eau pour des subventionnements aussi puisqu'on peut se faire subventionner 80 % mais il faut que le département et l'Agence de l'eau valident le cahier des charges. On devrait avoir un retour, normalement si tout va bien, d'ici 3 semaines / 1 mois et ensuite on pourra lancer la mise en concurrence pour l'élaboration du schéma directeur. C'est à peu près 900 000 € de dépenses ce schéma directeur mais comme on l'a dit, c'est subventionné à 80 %. À quoi ça sert ? Ça sert à bien connaître son réseau puisqu'il n'y a jamais eu de schéma directeur en mairie de Beaucaire, sous aucune municipalité et il nous semble que c'est une lacune qu'on souhaite combler puisque ça nous permettra d'avoir une meilleure connaissance des réseaux et de pouvoir prioriser les travaux d'investissement qui seront lancés. Je rappelle qu'il y aura aussi beaucoup de travaux lancés à partir de 2024 lorsque nous aurons attribué la nouvelle délégation de service public au 1^{er} juillet puisque le délégataire quel qu'il soit a dans son cahier des charges un certain nombre de travaux qu'il va devoir réaliser et ça c'est une bonne chose pour les réseaux de la ville puisque certains ont 40/50 ans, ils ont

été listés en priorité dans la liste des travaux à effectuer. Voilà ce que je peux vous dire sur ces budgets annexes et sur le budget principal ville. J'ouvre le débat sur les orientations budgétaires 2024, pour ce dossier qui va passionner, j'imagine.

M. PERRIN : M. le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, vous dire que nous attendions le rapport d'orientation budgétaire 2024 avec impatience serait mentir. En effet, ces rapports conçus comme des outils de propagande font systématiquement l'apologie de votre gestion. On y cherche vainement des hésitations, des doutes mais non, les méchants clairement désignés sont totalement incompetents et les bons tellement parfaits, tellement infaillibles. Pourtant, une autosatisfaction complaisante paraît bien vaine quand on la confronte à la réalité. Ainsi se plaindre du manque de démocratie d'un Gouvernement qui passe les lois à coup de 49-3 paraît bien ridicule quand on sait comment vous traitez les conseillers municipaux qui ne sont pas dans votre majorité, en les bridant mesquinement et illégalement dans leurs droits d'expression sur les médias municipaux. C'est tout aussi absurde de s'enorgueillir des subventions obtenues de l'État tout en critiquant les choix gouvernementaux en matière d'endettement alors que l'argent que l'État verse à la ville concourt à l'augmentation de la dette critiquée. Se plaindre que la CCBTA ne fait pas des investissements essentiels est assez risible quand on connaît le retard énorme que vous prenez sur les réfections des réseaux d'eau et d'assainissement de la ville et l'impact que cela aura sur les finances de la ville dans le futur. Dans le rapport d'orientation présenté aujourd'hui, vous listez les réalisations de l'année et annoncez de forts investissements pour l'année 2024. Comment croire à la sincérité de vos écrits quand vous n'avez même pas réalisé 50 % des dépenses d'investissement annoncées pendant votre mandat ? Côté ressources humaines, vous listez longuement la mesure gouvernementale améliorant la rémunération d'agents du service public pour vous plaindre ensuite d'avoir à les assumer mais restez étrangement silencieux sur votre gestion catastrophique des ressources humaines de la ville et la crise profonde qui perdure au sein du personnel communal. Enfin, les millions de pertes occasionnées pour la ville par les choix dans la gestion du projet Sud Canal devraient vous amener à un peu plus d'humilité quand vous décrivez votre gestion des finances de Beaucaire. Par ailleurs nous savons tous que les ratios financiers même s'ils sont dans le vert selon les critères comptables, n'offrent en réalité qu'une vision limitée de la qualité d'une gestion de la ville. Ces ratios, ne disent par exemple, rien sur l'état d'exaspération de la population face à votre désastreuse gestion des incivilités et sur la hausse de la délinquance.

M. le Maire : Ça c'est totalement faux !

M. PERRIN : Ces ratios ne disent rien du « boom » démographique créé par l'arrivée en masse de travailleurs agricoles, venant d'Espagne et d'Amérique du Sud et qui touche la ville depuis près de 10 ans. Un tel afflux de population, on parle de plusieurs milliers de personnes, rend nécessaire une adaptation des politiques communales pour permettre l'intégration dans les meilleures conditions, de ces nouveaux Beaucairois. L'école Nationale par exemple, n'est même pas encore construite qu'elle apparaît dépassée face aux besoins créés par l'explosion démographique en cours. Est-ce vraiment responsable et est-ce être un bon gestionnaire de consacrer autant d'énergie et d'argent communal dans une base nautique ou un centre des congrès ? Quand des dizaines d'enfants doivent passer leur scolarité dans une école rue Nationale, plus que vétuste voire insalubre et que des centaines d'autres ne trouveront bientôt pas d'école pour les accueillir. Combien de temps allez-vous encore perdre avant de réaliser cet équipement scolaire plus que nécessaire ? Manifestement, vous semblez dépassé par les événements et se contenter de prôner l'assimilation pour les nouveaux venus, ne permet en rien de préparer Beaucaire aux réalités de demain. Voilà, M. le Maire, ce que nous inspire le débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui et malheureusement pour Beaucaire, nous savons qu'avant d'être un Beaucairois, vous êtes un politicien professionnel, d'où les priorités qui vont avec.

M. le Maire : Bon, merci pour cette bave du crapaud qui n'atteint pas les blanches colombes. Et donc, pour vous répondre, d'abord, vous commencez en nous disant que « nous critiquons le Gouvernement ». Eh bien oui ! Parce que, nous on n'a pas voté Macron contrairement à vous, vous voyez. Effectivement, on peut se permettre de le critiquer et aucun dans la majorité municipale n'a voté Macron, ça j'en suis convaincu. Nous on n'a pas à assumer le bilan, on peut effectivement critiquer ce qui se passe. Et quand vous dites : « vous les critiquez tout en acceptant les subventions », eh bien encore heureux ! On est quand même, une partie de la

France et on n'a pas, à ne pas avoir d'argent, on est là pour ça. On est une commune donc on a des besoins et on va les chercher avec les dents, je peux vous le dire ! Parce qu'il faut évidemment, préparer des dossiers irréprochables, bien à l'avance et insister très lourdement pour avoir des choses et on le fait. Quand je compare les taux de subventions qu'on a, avec ceux des précédentes municipalités, je crois, qu'il ne vaut mieux pas pour vous, comparer, parce que vous seriez bien ridicule sur un tel sujet et je crois que les gens pourraient voir très vite, qui sont les bons gestionnaires et qui étaient les mauvais. Concernant les choix gouvernementaux, vous dites : « vous critiquez l'endettement du Gouvernement et de la France et vous acceptez les subventions ». Oui, parce que les subventions aux collectivités, c'est de bonnes dépenses. Nous ce qu'on critique ce sont les mauvaises dépenses, c'est-à-dire, faire venir vos amis de l'immigration massive, par exemple, ça ce sont des milliards d'euros, c'est de l'insécurité. On l'a vu à la Courneuve encore cette nuit où on saccage tout, on dégrade, on vole, on pille, on s'en prend à des commissariats. C'est ça aussi l'immigration massive que nous avons à supporter au quotidien et dont les gens n'en peuvent plus ! On en peut plus de tout ça, on en peut plus de voir tout ça arriver chez nous, ça suffit ! Les gens en ont marre et ça oui, ce sont des mauvaises dépenses parce que lorsque ce sont des gens qui à 95 % arrivent à charge complète de la société, c'est-à-dire sans contrat de travail, oui cela nous pose un problème. Ça nous pose un sérieux problème donc voilà c'est ça qu'on critique. C'est aussi tous ces comités Théodule qui ne servent à rien, l'observatoire de la laïcité par exemple ou tout un tas de trucs qui ne servent strictement à rien, qui servent bien souvent à recaser les copains du pouvoir, etc, etc... C'est de l'argent public dépensé, gaspillé. Les retraites versées à des centaines en Algérie aussi, ça, ça existe et ce n'est pas un mythe et personne ne fait cesser tout ça. Tout l'argent est foutu en l'air et d'un autre côté, vous voudriez, qu'on renonce à des subventions. Eh bien non, au contraire, nous on veut qu'il y ait plus de subventions pour les communes et qu'il y ait moins d'argent pour l'immigration et pour l'assistanat que vous soutenez, que vous défendez et ça, ça fait une grande différence entre vous et nous. Pour la CCBTA, alors là vous avez quand même un culot formidable puisque vous avez quand même soutenu le maire de Bellegarde à la tête de la CCBTA. Vos deux élus ont voté des deux mains c'est-à-dire qu'au lieu de venir me voir et de dire : « bon, on pourrait faire quelque chose, plutôt que de filer la CCBTA à Bellegarde ». Eh bien écoutez, non ! Vous ne l'avez pas voulu. Ce n'est pas grave. Les Beaucairois vous jugeront pour ça, lors du prochain scrutin municipal et croyez bien que ce scrutin municipal va être sanglant pour vous sur ce sujet, sur ce point. Parce qu'on rappellera vos prises de position, on rappellera tout ce que vous avez fait contre la ville. Tout cet argent qui manque à la ville de votre fait, par votre responsabilité, ça c'est votre faute, voyez-vous ! Donc s'il y a un bilan à relever de la CCBTA, s'il vous plaît n'en parlez pas trop parce qu'il ne sera pas à votre avantage. On rappelle que si on avait eu cette CCBTA, l'entrée de ville, elle aurait été payée par la CCBTA que ce soit la route de Nîmes, le route de Saint-Gilles. On aurait aussi lancé une étude sur la réouverture de l'écluse, parce que c'est une compétence de la CCBTA. On aurait fait en sorte aussi d'avoir plus d'anneaux dans le port de Beaucaire. Tout ça aujourd'hui, on ne peut pas le faire parce que c'est dirigé par des incompetents et par des gens qui n'aiment pas la ville de Beaucaire et qui mettent l'argent à Bellegarde notamment. C'est ça le fait aujourd'hui. Vous voudriez que je dise le contraire, mais le problème c'est que tout le monde ici le sait pertinemment, il n'y a que vous qui ne le dites pas. Et trois derniers exemples, là pour le coup ce n'est pas très cher, je ne parle pas de la route de Nîmes, je ne parle pas des études sur la réouverture de l'écluse. Là, je vous donne trois exemples dont je parle depuis 10 ans, les poubelles dans le centre-ville dont je souhaite qu'elles soient cachées par des caches en fer forgé comme c'est le cas à Narbonne, à Châteaurenard ou ailleurs, ça coûte combien ? Ça ne coûte rien ça et ça ce n'est pas possible. J'en ai parlé au président, j'en ai parlé au maire de Jonquières-Saint-Vincent, délégué aux poubelles, j'en ai parlé à tous ces gens-là. On en a parlé en conseil communautaire ça n'est pas possible. Vous voyez bien qu'ils s'en foutent de notre ville. Autre exemple, sur le canal, on a effectué des travaux sur le cours Sadi Carnot, quai de la Paix, que vous avez critiqués, ils ont été faits, ils ont été terminés. Sur le quai qui longe l'eau ça, ça appartient à la CCBTA, ils ont effectué des travaux eh bien allez voir, ils ont tout pété et tout rouvert. Alors, j'ai fait un petit SMS quand même au président de la Communauté de Communes, il me dit : « non, ce n'est pas prévu de refaire suite à ce qu'on a cassé » je lui dis : « vous savez, on n'est pas en Zone Industrielle là, on est quand même en plein cœur de ville, au bord du canal, il me semble quand même que cela pourrait être fait, vu que vous avez tout cassé peu d'années après avoir fait les travaux » donc tout ça vous voyez si on était à la présidence de la CCBTA ce serait une formalité et ce seraient des choses où il n'y aurait plus qu'à appuyer sur un bouton et ça serait fait mais bon vous en avez choisi autrement mais ne venez surtout pas nous donner des leçons là-dessus, s'il vous plaît parce que les Beaucairois, je crois qu'ils ont de la mémoire et ils s'en souviennent très bien, ils n'ont toujours pas digéré que vous donniez les clés de la CCBTA

au maire d'une autre ville. Ça pouvait d'ailleurs ne pas être moi, ça pouvait être un adjoint. Je n'étais pas fermé à ce que ce soit un autre que moi mais encore une fois vous avez fait votre choix, vous l'assumerez dans deux ans lorsque viendra le scrutin municipal, vous l'assumerez très fort. Concernant l'eau et l'assainissement, on a relancé la délégation de service public au 1^{er} juillet, il y aura un nouveau délégataire et donc ce délégataire on lui a fait toute une liste de travaux qu'il va devoir faire donc il y a un cahier des charges très chargé et on a priorisé tous les réseaux qui sont en mauvais état. Vous nous rendez, nous, responsables d'une DSP qui a été lancée en 2008 par un de mes prédécesseurs pour 15 ans, ou fin 2008 ou 2007 pour une douzaine ou une quinzaine d'années donc on n'était pas là lorsque ça a été lancé, enfin moi, je n'étais pas là et ce n'est pas moi qui ai défini le contenu de ce qu'il y avait dedans. Le problème, c'est que quand ils ont lancé leur DSP à l'époque, ils ont fait tous les travaux les 2 premières années ou les 3 premières années et après il n'y avait plus d'argent, la réalité c'est ça et vous le savez très bien. Vous vouliez qu'on augmente le prix de l'eau pour les abonnés, vous vouliez qu'on augmente le prix de l'assainissement pour les abonnés, vous l'avez défendu même en conseil municipal, on a les sons et les enregistrements. Vous voudriez nous dire aujourd'hui que c'est notre faute alors que ce n'était pas nous à l'époque. En tout cas, nous, on assume de ne pas vouloir augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement et de mettre les travaux à la charge du délégataire dans le cadre de la délégation de service public qui va être lancée au 1^{er} juillet. Pour ce qui est des ressources humaines, vous dites que : « on est méchants avec les employés, qu'ils ne sont pas contents ». Écoutez, les gens qui ne sont pas bien peuvent s'en aller, il n'y a pas de problème. Tout le monde dans la vie, peut-être vous dans votre profession vous êtes bien, pas bien, on a tous changé de travail un jour dans notre vie. Si on n'est pas bien on change et puis il y aura d'autres personnes qui seront contentes de venir et qui viendront. C'est tout ce que je peux vous répondre là-dessus. On a eu des départs, on a eu des arrivées comme dans toute collectivité. Vous savez les gens qui restent toute leur vie au même emploi c'est rare aujourd'hui en France et tout le monde fait au moins 3 ou 4 métiers dans sa vie et moi y compris. Concernant le fait de jouer sur les peurs, sur la haine comme vous le faites en permanence, ça ne marche plus. Pour Sud Canal, là aussi il faut rappeler l'historique : on a des municipalités par le passé qui avaient promis de faire des marinas là-bas, il me semble, de mémoire ça fait plus de 20 ans, on les attend toujours. Ensuite, il y a eu tout un tas d'autres promesses sauf que, moi, la réalité, quand je suis arrivé, il y avait des jardins ouvriers pourris avec de l'amiante partout, dégueulasse et ça sur 4 hectares quasiment. Il y avait quelques propriétés quand même assez jolies, il y en avait 3 – 4 avec des gens qui nous ont vendu leurs biens depuis sans avoir à les exproprier, je le rappelle et au prix des domaines, je le rappelle aussi. Donc oui, on fait le travail que n'ont pas fait d'autres avant nous. Je ne l'avais pas dit dans mon exposé parce qu'on essaie de ne pas non plus s'enorgueillir à chaque fois mais là vous me poussez à le faire. Donc oui, on a fait ce que d'autres ne veulent pas faire, ils avaient promis, promis, promis, rien n'a été fait, eh bien avec nous, on a pu voir que la 1^{ère} pierre a été posée. Les choses sont lancées, elles sont concrètes et donc oui, on agit là où les autres n'ont rien fait. Ensuite, vous avez quand même reconnu, et là alléluia, que les ratios financiers sont dans le vert à Beaucaire. Très bien, vous l'avez dit, mais vous avez dit que les ratios ce n'était pas significatif. C'est juste utilisé par toutes les villes en France, toutes les régions en France, tous les départements en France donc c'est valable quand c'est socialiste si le ratio est vert, c'est qu'ils gèrent très bien, si c'est le Rassemblement National le ratio est vert mais ça ne veut rien dire. Très bien, on jugera vos propos et la cohérence des propos. Pour les incivilités, la délinquance, vous dites que : « la délinquance augmente », j'ai les chiffres c'est totalement faux. La délinquance est en baisse encore en 2023 à Beaucaire et pourtant elle avait déjà fortement baissé les années précédentes donc c'est faux. Continuez à le dire si vous le voulez là aussi, jouez sur les peurs, racontez n'importe quoi. Pour ce qui est des incivilités, la police municipale est là 7j/7, 24h/24 depuis que nous sommes élus. Ce qui n'était pas le cas avant, où ça s'arrêtait assez tôt dans la soirée, du coup c'était vraiment le bordel total la nuit et les gens n'étaient pas contents, c'est pour ça qu'on a été élus aussi, en partie. Oui, on est passés de 13 à 26 policiers, on l'assume, on va aller jusqu'à 30. On a mis plus d'un million d'euros sur les caméras de vidéosurveillance, on l'assume et si c'était à refaire, on le referait ! Je sais que c'est un point de divergence avec, notamment, les communistes mais c'est notre choix, c'est le choix des Beaucairois qui ont voté pour nous à 60% au 1^{er} tour des élections municipales. Pour l'immigration, alors c'est quand même assez cocasse que vous nous reprochiez l'immigration qui arrive parce que je crois même que vous la soutenez vous-même, à travers une association où vous avez des responsabilités et qui n'a même pas un nom français d'ailleurs parce que je crois que ça s'appelle « Latinos sin fronteras » c'est un bel exemple d'intégration et d'assimilation d'avoir un nom espagnol pour une association faite en France, bravo ! Le bel exemple ! Donc l'immigration, c'est vous qui la sollicitez, c'est vous qui la souhaitez, c'est vous qui la faites venir. Vous allez

continuer à le faire et ensuite vous allez nous reprocher à nous les conséquences des causes que vous chérissez et d'ailleurs ça vous fait un point commun avec ce Gouvernement qui fait venir de l'immigration et vous êtes très heureux de ça. C'est votre opinion, je la respecte, ça n'est pas la nôtre. Ensuite, pour terminer sur les 2/3 derniers points que vous avez donnés, vous opposez la base nautique à l'école, vous opposez les besoins sportifs aux besoins scolaires, eh bien écoutez, les licenciés de l'aviron auront une copie de votre déclaration et seront sans doute ravis d'apprendre que ça ne sert à rien une base nautique, ce n'est pas exactement ce que vous avez dit mais on reprendra les propos et on leur enverra, ils seront très contents. On y associera sans doute les élus de votre groupe car c'est « Unis pur Beaucaire » mais pas pour la base nautique visiblement. On rappelle que sur la base nautique, elle nous a coûté seulement 2 millions d'euros puisqu'on a 2 millions d'euros de la région, 1 million d'euros du département, 800 000 € de l'État, 550 000 € de l'ANS et un peu moins de 600 000 € de la Compagnie Nationale du Rhône donc voilà les subventions qu'on a obtenues pour ce dossier. Que nous n'aurions probablement pas obtenues sur l'école. La région, c'est une base nautique qu'elle a subventionné parce que c'était lié aux Jeux Olympiques, le Département aussi c'est un programme spécial pour soutenir Beaucaire et les 3 autres villes du Gard et l'ANS c'est pour le sport, ce n'est pas pour le scolaire et la CNR c'est parce que c'est lié au Rhône donc voilà. Vous nous reprochez d'avoir fait un investissement avec un taux de subvention d'à peu près 70%, je pense. Écoutez, moi, je ne connais pas d'élus d'opposition en France qui s'opposent à des investissements à 70 % subventionnés, faudra me les présenter. Par contre, je connais d'autres équipements sportifs dans la région, on pourrait parler de certaines arènes, notamment dans des villes de l'Hérault qui ont coûté 15 millions d'euros ou 13 millions d'euros, on se demande quel était l'intérêt et aussi quand on voit les taux de subvention qu'ils ont eu derrière, c'est vrai qu'ils ont plus d'argent, c'est une ville plus importante que nous. Sur l'école Nationale, j'ai déjà répondu. Nous avons mené déjà l'école Garrigues Planes, ça aussi c'était un sujet qui était important pour la ville. On l'a mené, les précédentes municipalités rajoutaient une classe eux, tous les 3 ans. Bravo la vision d'avenir ! C'est aucune cohérence ! Nous, on a tout réhabilité et on a agrandi pour 5 millions d'euros. L'école Nationale, on a expliqué les choses, je veux bien que vous soyez de mauvaise foi, Il y a la crise COVID, il y a la guerre en Ukraine, on avait prévu de consacrer un budget de 7 millions d'euros à l'école Nationale avec quelques subventions parce que c'est très peu subventionné les écoles. Là aussi, on pourrait en parler au ministre de l'Éducation devenu 1^{er} Ministre, qu'il mette des fonds pour les écoles. Mais quand on voit que les subventions pour les écoles c'est maximum 40 % et qu'il faut attendre 3 ans puisqu'il faut les faire sur 3 exercices budgétaires pour avoir des subventions de l'État. Franchement, quand on voit tout le fric qu'ils donnent à Marseille ou à la ZUP de Nîmes, ils pourraient peut-être le donner aux autres villes qui ne sont pas des zones de non droit. Voilà, on l'a expliqué, on avait un projet à 7 millions, on ouvre les plis on est à 9 millions. Avec Marie-France PERIGNON, on a rendez-vous avec M. le Préfet dans les prochains jours pour lui présenter une nouvelle version d'un plan de financement en essayant de solliciter le Fonds Vert de Madame BORNE sur toutes les dépenses de réhabilitation énergétique donc on estime qu'on fait le boulot, qu'on fait le job. C'est un projet aujourd'hui à 9 millions d'euros. J'ai entendu que vous disiez que c'était utile, il y a quelques années ce n'est pas ce que disait l'opposition de Beaucaire qui nous disait que c'était n'importe quoi, maintenant on nous dit que c'est utile. En revanche, il n'y a pas des centaines d'enfants qui sont sans école, ça c'est totalement faux ! Je ne sais pas d'où ça sort mais c'est de l'imagination débordante que vous avez sans doute mais certainement pas de la réalité. Voilà pour les réponses que je pouvais faire suite à votre intervention sympathique comme d'habitude. Monsieur MENARD peut-être quelque chose à ajouter ?

M. MENARD : Vous me donnez la parole, je vais la prendre, bien volontiers. Pour dire que Luc PERRIN est rentré dans le détail pour pointer les incohérences et les insuffisances de votre gestion donc je n'y reviendrais pas dans le détail. Mais quand on voit votre document budgétaire, ce rapport d'orientation, dès le propos liminaire en rouge sur fond jaune, le ton est donné. C'est un document de propagande, de pure propagande visant à faire croire que le RN gèrerait mieux que les macronistes, bon, ceci dans une optique de politique nationale. Ce propos liminaire montre bien que ce document ne s'adresse pas à Beaucaire, il s'adresse à plus loin. C'est un document que je dirais, d'autosatisfaction permanente. Je rappellerais quand même qu'il y a peu la Chambre Régionale des Comptes émettait un avis bien différent, bien moins élogieux, pour ne pas dire très négatif sur votre gestion, M. le Maire. Je relèverais ensuite que vous vous glorifiez encore une fois d'une diminution des effectifs d'agents communaux pour un service public maintenu dites-vous mais c'est faux ! On sait la dégradation du service rendu aux Beaucairois notamment dans les écoles. Faire plus avec moins, vous êtes comme le Gouvernement du Président MACRON, qui avec 10 milliards d'austérité en plus va nous faire

croire que l'hôpital va mieux marcher, que l'éducation nationale avec moins de moyens et moins d'enseignants va mieux former nos enfants. Et puis je vous situe le débat sur ce plan-là au-delà des affaires communales dans votre introduction où vous mettez en exergue votre détestation du pouvoir en place, je dirais que dans les faits vous avez la même inspiration politique le libéralisme mais c'est vrai avec plus, vous avez en plus la xénophobie. Vous essayez de vous poser en alternative mais vous n'êtes que la roue de secours de ce système à bout de souffle. De plus, à la vue de votre gestion locale, on ne pourrait que s'attendre au pire si pour le malheur des Français vous arriviez au pouvoir. Il y a d'autres voies que l'austérité pour faire marcher l'État et faire marcher nos collectivités : améliorer les rentrées fiscales de l'État et des collectivités, en particulier par la taxation du super profit de la lutte contre la fraude fiscale par exemple, ça ce sont de vrais sujets, des moyens budgétaires que ce soit pour les collectivités ou pour les services publics de l'État. En réalité, ce n'est pas vous l'alternative contrairement à ce que vous voulez croire...

M. le Maire : Mélenchon !

M. MENARD : L'alternative et l'issue à la crise écologique et sociale, l'alternative c'est l'union populaire autour de la France Insoumise, des forces de gauche écologique que je porte ici, je le dis haut et fort !

M. le Maire : Merci pour ce moment d'humour.

M. MENARD : Mais ce n'est pas de l'humour. Vous êtes une imposture que nous dénonçons auprès des Français à longueur de journée M. le Maire.

M. le Maire : Apparemment, ils ne l'entendent pas trop. Justement, j'étais sur des événements ce week-end à Beaucaire, il y avait énormément de jeunes, ils nous ont tous dit : « on va voter Bardella, on va voter Bardella », j'étais content de voir cette jeunesse qui incarne l'avenir, l'espoir. Je peux vous dire que c'était assez sympa, assez remarquable de voir ces jeunes qui ont envie de faire bouger les choses. Concernant votre intervention, je vous ai connu avec un peu plus de fond, là c'était brodé un peu, on voit que vous n'étiez pas préparé à intervenir. Beaucoup de procès d'intention, c'est toujours, essayer de jouer sur les peurs, c'est un point commun avec M. PERRIN. Ce sont les procès d'intention, toujours, ce sont les anathèmes, ce sont les a priori. Vous avez la haine un peu tenace vis-à-vis du Rassemblement National et vous ne voyez que ça chez moi, c'est dommage. Pour répondre juste sur deux points que vous avez soulevés, qui méritent une réponse quand même. Sur la Chambre Régionale des Comptes, d'abord, on rappelle que sur l'aspect financier, elle n'a pas émis de remarques puisqu'elle disait que nos capacités d'autofinancement étaient même très bonnes. Les remarques qu'elle a pu faire c'étaient des remarques politiques, ce qui n'est pas le rôle d'une Chambre Régionale des Comptes là pour le coup, parce qu'autant moi ou vous on peut faire de la politique c'est notre rôle, autant les magistrats ce n'est pas vraiment leur rôle de faire de la politique mais ils en font.

M. MENARD : Vous êtes comme les équipes de foot qui perdent, c'est la faute de l'arbitre. Le juge vous siffle, vous dites c'est un mauvais juge.

M. le Maire : Non le juge, ce sont les électeurs et le juge a voté à 60 % pour nous au 1^{er} tour en plus avec 4 listes donc l'arbitre c'est l'électeur. Ce n'est pas un magistrat qui est là pour essayer de vous descendre parce que ce sont des commandes politiques.

M. MENARD : Je ne dis pas ça pour ça. Vous avez bénéficié d'un contexte particulier de la crise du COVID, vous le savez.

M. le Maire : Oui, eh bien vous verrez dans 2 ans, on en reparle. Là ce sera quoi ? Ce sera un contexte dû à quoi ? On ne le sait pas, là on verra. Peut-être qu'ils nous pondront une autre maladie d'ici là, remarquez on ne sait pas. Ça permet de détourner l'attention. C'est comme l'Ukraine, ça permet de détourner l'attention des sujets du quotidien des Français. Et le deuxième point sur lequel je voulais répondre ce sont les ressources humaines, ça c'est toujours jouer sur les peurs, vous parlez des ressources humaines dans les écoles, alors, vous voudriez laisser croire qu'on n'embauche pas de gens dans les écoles. Je rappelle les faits, sous le contrôle de mes élus, de la Directrice Générale des Services qui passe son temps, elle doit être très heureuse

d'entendre ça même si elle a un devoir de réserve, mais dire qu'on ne fait rien dans les écoles et notamment sur les ressources humaines, vu les heures qu'elle passe sur ces sujets, sur ces dossiers et avec l'ensemble des responsables liés à ça. Si, on recrute dans les écoles. Après, il y a une difficulté quand même à laquelle on se heurte, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui cherchent du travail, ça c'est un fait aujourd'hui en France. Maintenant, si vous avez des gens bien qui sont formés, qui ont le CAP petite enfance, qui sont ATSEM, qui ont le BAFA et qui recherchent du travail, envoyez-les-nous. Qu'ils votent la France Insoumise ou parti socialiste ou LR, moi je m'en fous complètement. Je veux des gens qui simplement s'intéressent aux enfants donc envoyez-les-nous. Je rappelle qu'à l'époque, on avait reçu une de vos colistières, il me semble comme candidate et je crois qu'on l'avait même retenue, elle avait décliné l'offre. C'est extraordinaire. Je ne vais pas donner son nom parce que je ne veux pas de poursuites mais c'est un fait et j'ai des témoins. En tout cas, nous on ne fait pas de politique là-dessus, si vous avez des gens et je le dis d'ailleurs dans tous les conseils d'école et mon adjointe aussi elle le dit, s'il y a des gens qui cherchent un travail dans ce domaine-là et qui ont la passion des enfants et qui sont formés pour approcher des enfants, on est preneurs et on est là pour les recevoir, il y a des entretiens régulièrement qui se font. Maintenant, s'il y a des gens qui n'ont pas du tout le profil pour approcher des enfants qui candidatent ça c'est autre chose. On prend des gens qui vont pouvoir être habilités à exercer ces responsabilités dans les écoles. Je ne pense pas qu'on méprise les écoles. Je ne pense pas qu'on soit malveillants vis-à-vis des ressources humaines dans les écoles. On a maintenu une ATSEM par classe. On aurait pu comme dans d'autres villes supprimer ça parce que c'est un coût d'avoir plus de 20 personnels pour les classes d'école maternelle mais on l'a maintenu. Je ne pense pas qu'on maltraite le personnel des écoles et d'ailleurs ça ne fait pas partie du personnel qui s'est plaint jusqu'à présent donc mauvaise pioche. Est-ce qu'il y avait d'autres prises de parole ?

M. MENARD : Je rajouterai un mot si vous m'y autorisez.

M. le Maire : Oui.

M. MENARD : Quand je pense aux écoles, il n'y a pas que les ATSEM, il y a aussi tout l'entretien technique, les ampoules grillées, les choses comme ça, d'une part. D'autre part, vous dites que vous avez du mal à recruter. Je ne suis pas tout à fait surpris quand j'entends les propos que vous avez eu précédemment sur la considération que vous avez pour le statut de la fonction publique, quand vous dites : « si les gens ne sont pas contents, ils n'ont qu'à partir ». Eh bien non, ça ne marche pas comme ça le droit du travail, notamment celui de la fonction publique territoriale.

M. le Maire : Eh bien écoutez, moi je crois au bien-être personnel et individuel donc j'estime que quelqu'un qui n'est pas heureux à un endroit à l'époque où il y a beaucoup de travail, on peut trouver du travail, ça recrute dans toutes les communes. Franchement, j'en ai parlé avec des collègues maires, ils me disent : « on a du mal à trouver, on a du mal à trouver, on a du mal à trouver » donc ça recrute dans toutes les communes donc je dis simplement : quelqu'un qui n'est pas heureux, pas épanoui, pour son bien-être personnel, autant qu'il aille ailleurs. C'est simplement cela que je dis. Maintenant, si vous, vous préférez qu'il reste dans la souffrance, s'il s'estime être dans la souffrance, c'est votre conseil. Il me semblait que vous étiez psy et que ce n'était pas forcément le conseil qu'on doit donner dans ces cas-là mais j'ai peut-être raté des étapes. Je n'ai pas fait d'études en psy.

M. MENARD : Le conseil, c'est un management qui soit bienveillant, ce qui n'est pas forcément toujours le cas quand on voit le nombre d'agents en souffrance dans la collectivité.

M. le Maire : Eh bien écoutez, vous avez des informations que je n'ai pas mais vous savez les souffrances, elles sont peut-être aussi parfois personnelles. Il y a des agents qui sont très bien et leur papa ou leur maman décède et du jour au lendemain, ils sont en dépression, ça c'est normal. Quand on est fusionnel avec ses proches et qu'il y a un décès, c'est normal. Là ça ne peut pas se soigner, ça ne peut pas se régler, c'est un travail à faire sur soi et on passera tous par là un jour. Pour le reste, quand il y a des causes réelles liées au travail, il y a une hiérarchie administrative, il y a des chefs de service, s'il n'y a pas de chef de service, il y a une direction générale des services. Il me semble qu'elle est à l'écoute cette direction des services et qu'elle essaie toujours de gérer au mieux et que lorsqu'il y a des arbitrages à faire, elle voit avec les élus les points qui sont à

arbitrer et on essaie là aussi de faire au mieux. Maintenant, si ce sont des souhaits qui sont aberrants, qui ne sont pas dans l'intérêt du service public, eh bien oui, il y a un moment où l'autorité territoriale, elle n'est pas là pour être chez les bisounours et pour dire oui à tout le monde, pour tout, ce n'est pas notre rôle. Oui ? M. PERRIN et après on passe au vote.

M. PERRIN : Je voulais juste vous féliciter et sûrement dans votre vie précédente vous avez surement dû être artiste de cirque. La façon dont vous retombez sur vos pattes et dont vous êtes capable de vous contorsionner pour avoir raison est vraiment extraordinaire, bravo !

M. le Maire : On a dû faire un numéro ensemble dans une autre vie alors ! Donc on passe au vote, nous avons bien reçu la procuration de M. DEPETRI, et donc il peut prendre part au vote. Sur le rapport d'orientation budgétaire, c'est un prendre acte, il faut prendre acte que nous avons pu avoir un débat sur ce sujet et il vient de se tenir puisqu'il est 14h55 donc ça a duré une bonne cinquantaine de minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu le rapport d'orientation budgétaire remis avec la convocation du présent conseil municipal,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) PREND acte du rapport d'orientation budgétaire 2024 mentionnant les différentes informations et propositions présentées par Monsieur le Maire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2024 concernant le budget principal Ville ainsi que les budgets annexes Eau et Assainissement, et du fait qu'un débat a pu avoir lieu.

ONT VOTE				
UNANIMITE	33	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Marie-Pierre THIEULLOY		
		Gilles DONADA	représenté par	Julien SANCHEZ
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Mireille FOUGASSE
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL

	Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représenté par	Marie-Pierre THIEULOY
	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Luc PERRIN
	Lionel DEPETRI Charles MENARD	représenté par	Dominique PIERRE

M. Le Maire : On passe aux deux rapports suivants. On a deux rapports sur le Pôle d’Échange Multimodal. Je ne vais pas vous refaire tout un laïus là-dessus, vous savez que ce sont des travaux auxquels on tenait puisqu’une gare c’est important dans une ville. On est la 4^{ème} ville du Gard, on était complètement à l’abandon depuis des années, là aussi. On s’est battus, on a obtenu de pouvoir améliorer la gare. La première étape de cette amélioration c’était d’avoir plus de trains, ça a été fait, la région a fait en sorte que ce soit le cas. Et la deuxième étape ce sont les travaux aux abords de la gare. À peu près 3 millions d’euros de travaux, très bien subventionnés, on remercie nos partenaires. Ces travaux durent jusqu’au mois d’avril, normalement. Pour qu’on puisse ensuite inaugurer sur le printemps. Et donc, on doit dans le cadre de ces travaux prendre deux conventions. Une convention de transfert de gestion entre la commune et SNCF Réseau. Il faut m’autoriser à signer cette délégation et approuver les termes de cette convention. C’est un truc à rallonge, ça fait beaucoup de pages, c’était très sympa à étudier. Ensuite, on aura une autre convention aussi, qui est la convention de superposition de d’affectations entre la commune et SNCF Réseau et là aussi il faudra m’autoriser à signer et approuver les termes de la convention de superposition de d’affectations en vue de la réalisation du PEM de Beaucaire et ses annexes jointes. Vous avez tous ces documents, est-ce qu’il y a des observations ?

M. MENARD : Sur la première convention, il y a un point qui m’a chagriné. Il m’a semblé que la responsabilité des ascenseurs reviendrait à la commune ?

M. le Maire : Tout à fait.

M. MENARD : Ça me choque un peu. Je pense que ça devrait être du domaine de la SNCF d’entretenir sa gare et ses équipements. Parce que ça va nous coûter cher, ça ne coûte pas rien un ascenseur.

M. le Maire : Comme tout ascenseur, il y a une maintenance annuelle qui est de quelques centaines d’euros et puis après il y a l’état de l’ascenseur en lui-même dans un lieu public. On en a conscience, on le sait. Le fait est, vous pourrez en parler avec M. GIBELIN qui est de votre chapelle politique...

M. MENARD : Vous confondez toujours le Parti Communiste Français que je respecte au plus haut point avec la France Insoumise, ça n’a rien à voir.

M. le Maire : C’est vrai, pardon ! Effectivement mais bon ça reste un camarade (*éclat de rire général*). Concernant M. GIBELIN, vous pourrez lui en parler, il se bat quand même, ça on peut lui reconnaître, avec la SNCF sur l’ensemble de la région. Ce qu’on voit à toutes les réunions du conseil régional, c’est que la SNCF donne zéro sur les projets de PEM quelle que soit la ville, zéro. Et en plus, la SNCF rajoute des contraintes, rajoute des problématiques, fait retarder les travaux en permanence. C’est très très compliqué de travailler avec la SNCF. Ça dieu merci, ce n’est pas nous qui le faisons, c’est la région. La SNCF ne prend pas en charge les ascenseurs, quelle que soit la ville sauf dans les grandes gares comme Montpellier ou les très grandes gares qui font partie des gares importantes. Ça n’est pas le cas dans les travaux des Pôles d’Échanges Multimodaux. On le savait. On avait le choix, soit on met aux normes accessibilité, on met un ascenseur, soit on ne met pas aux normes accessibilité. Nous, on estimait qu’il fallait le faire. La région était d’accord avec nous, ça a un coût c’est sûr mais au moins les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées ou les femmes enceintes ou les gens avec poussettes et autres peuvent accéder aux quais. C’est déjà une première étape donc on estimait que : oui, la commune pouvait prendre en charge les quelques centaines d’euros de maintenance annuelle et après s’il y a des travaux à faire dans quelques années ou quelques mois sur les ascenseurs ou s’il y

des problématiques, d'une part il y a les assurances et après s'il y a des travaux à payer, on le prendra en charge comme on le fait sur l'ensemble de nos ascenseurs dans les écoles, dans les bâtiments publics, ça fait partie du risque. Si on ne fait pas ça, on ne fait rien, on n'a pas l'accessibilité. Nous, notre souhait ce n'était pas d'y revenir, c'était de faire les travaux d'un coup, et c'est ce qu'on a pu faire. C'est ce que font toutes les communes qui ont des PEM qui ne sont pas des grandes gares puisque la SNCF met zéro et mettra toujours zéro.

M. MENARD : Il est grand temps que la SNCF redevienne un vrai service public.

M. le Maire : Oui mais tout à fait, sur l'entretien des voies aussi. On a vu les incendies à Tarascon, à Beaucaire aussi et ailleurs en France l'été, ça part souvent des voies SNCF parce qu'elles ne sont pas entretenues. Chaque année, on leur écrit des courriers et on leur redit et chaque année il y a des problèmes. Ce sont leurs voies, on n'a pas le droit d'y aller. Légalement on ne peut pas aller dessus. C'est un problème, tous les talus SNCF sont protégés et on n'a pas le droit d'y toucher, de s'en approcher à moins de tant de mètres. Donc on n'a pas le droit d'y aller, on leur signale que ce n'est pas fait, ils ne le font pas et après il y a des incendies et on voit les conséquences partout en France. Là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le constat que la SNCF ne remplit plus son rôle de service public mais c'est une volonté de l'État de toute façon. Mais vous me dites qu'il ne faut pas que j'écrive dans le ROB que ce sont des amateurs.

M. MENARD : Ça s'appelle le libéralisme.

M. le Maire : Oui, là remarquez ce ne sont pas des amateurs, c'est volontaire. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

2. POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION ENTRE LA COMMUNE ET SNCF RESEAU - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que depuis le début de son premier mandat il réclame que la halte SNCF de Beaucaire soit mieux valorisée, plus utile à la population de notre bassin de vie et accessible, tout en y développant l'intermodalité. Il réclamait par ailleurs une meilleure desserte. La mobilisation constante et persistante de Monsieur le Maire et de sa majorité sur ce dossier a fini par porter ses fruits.

En octobre 2017, le conseil régional d'Occitanie a voté un « programme régional d'intervention en faveur des pôles d'échanges multimodaux ».

Par délibération n°17.189 en date du 20 décembre 2017, le conseil municipal a donc décidé de solliciter la Région Occitanie en vue de l'obtention d'une subvention pour les études portant sur l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Beaucaire (PEM).

Par courrier en date du 29 avril 2019, une subvention correspondant à la participation régionale au financement du diagnostic préalable de faisabilité a été attribuée à la collectivité.

La commune a par ailleurs par la suite sollicité la communauté de communes (CCBTA) et l'Etat qui ont accepté de participer à ce projet structurant pour le territoire.

Depuis début 2020, le nombre de trains s'arrêtant chaque jour à Beaucaire a été triplé, passant d'une douzaine à une trentaine.

Enfin, par délibération n°20.141 en date du 18 décembre 2020, la commune a approuvé la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Terre d'Argence dans le cadre de la réalisation de tous les ouvrages programmés dans le périmètre du projet de PEM (mandat modifié par un avenant n°1 par délibération du 14 avril 2023).

Le périmètre de réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire intègre des emprises foncières appartenant à l'Etat dont SNCF RESEAU est attributaire.

A ce titre, dans un souci de bonne gestion et de satisfaction de l'intérêt général, SNCF Réseau peut décider que la gestion de son Bien puisse être transférée à une personne publique. La Commune et SNCF Réseau doivent ainsi conclure une convention de transfert de gestion prévue par les articles L2123-3 à L2123-6 du code général de la propriété des personnes publiques pour permettre, à la Commune, la réalisation, la gestion et l'entretien des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre du PEM sur des emprises foncières attribuées à SNCF Réseau.

Comme il est d'usage, SNCF Réseau propose ainsi de transférer la gestion du Bien désigné à la Commune de Beaucaire, dans les conditions édictées dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est précisé que ce transfert de gestion n'est ni translatif de propriété ni constitutif de droit réel au profit de son bénéficiaire ou d'aucun de ses ayants-droits.

Au terme de cet exposé, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et ses annexes, jointes à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°20.141 en date du 18 décembre 2020 approuvant le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Terre d'Argence pour la réalisation du PEM à Beaucaire,
Vu la délibération n°23.047 du 13 avril 2023 approuvant l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PEM,
Vu la convention de transfert de gestion et ses annexes, ci-jointes,
Considérant que le projet PEM se développe notamment sur des emprises foncières de l'Etat dont SNCF Réseau est attributaire,
Considérant, en conséquence, la nécessité de conclure une convention de transfert de gestion, selon les articles L2123-3 à L2123-6 du code général de la propriété des personnes publiques, avec SNCF Réseau pour permettre la réalisation du PEM de Beaucaire,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE les termes de la convention de transfert de gestion en vue de la réalisation du PEM de Beaucaire ainsi que ses annexes, ci-jointes,
- 2°) DIT que les dépenses résultant de cette convention sont inscrites au budget Ville.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

ONT VOTE			
UNANIMITE	33	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Marie-Pierre THIEULOUY	
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	
		représenté par	Julien SANCHEZ
		représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER	

Le périmètre de réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire intègre des emprises foncières appartenant à l'Etat dont SNCF RESEAU est attributaire.

A ce titre, dans un souci de bonne gestion et de satisfaction de l'intérêt général, SNCF Réseau peut décider que la gestion de son Bien puisse être transférée à une personne publique. La Commune et SNCF Réseau doivent ainsi conclure une convention de transfert de gestion prévue par les articles L2123-3 à L2123-6 du code général de la propriété des personnes publiques pour permettre, à la Commune, la réalisation, la gestion et l'entretien des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre du PEM sur des emprises foncières attribuées à SNCF Réseau.

SNCF Réseau propose ainsi de transférer la gestion du Bien désigné dans une convention de transfert de gestion dont les termes et ses annexes sont soumis par délibération distincte lors de ce conseil municipal.

La Commune et SNCF Réseau doivent aussi conclure une convention de superposition d'affectations prévue par les articles L2123-7 et L2123-8 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que la convention de superposition d'affectations n'est ni constitutive d'un acte translatif de propriété ni constitutive de droit réel au profit de son bénéficiaire ou d'aucun de ses ayants-droits.

La convention de superposition d'affectations s'inscrit quant à elle dans le cadre des travaux du PEM et permet de lier les emprises foncières SNCF Réseau entre le Nord et le Sud sous l'arche (Pont Rail) afin de permettre la réalisation, par la Commune, de travaux d'amélioration au niveau du passage inférieur sous l'ouvrage d'art SNCF, de gérer et entretenir les ouvrages et équipements réalisés par la Commune.

Au terme de cet exposé, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et ses annexes, jointes à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°20.141 en date du 18 décembre 2020 approuvant le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Terre d'Argence pour la réalisation du PEM à Beaucaire,

Vu la délibération n°23.047 du 13 avril 2023 approuvant l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PEM,

Vu la convention de superposition d'affectations et ses annexes, ci-jointes,

Considérant que le PEM se développe notamment sur des emprises foncières de l'Etat dont SNCF Réseau est attributaire,

Considérant en outre que le PEM prévoit la réalisation de travaux sous l'arche (Pont Rail) de l'ouvrage d'art SNCF,

Considérant, en conséquence, la nécessité de conclure une convention de superposition d'affectations, selon les articles L2123-7 à L2123-8 du code général de la propriété des personnes publiques, avec SNCF Réseau pour permettre la réalisation du PEM de Beaucaire,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les termes de la convention de superposition d'affectation en vue de la réalisation du PEM de Beaucaire ainsi que ses annexes, ci-jointes,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

ONT VOTE				
UNANIMITE	33	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Marie-Pierre THIEULOUY		
		Gilles DONADA	représenté par	Julien SANCHEZ
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Mireille FOUGASSE
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL
		Gabriel GIRARD	représenté par	Marie-Pierre THIEULOUY
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE	représentée par	Luc PERRIN
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY		
		Lionel DEPETRI	représenté par	Dominique PIERRE
		Charles MENARD		

M. le Maire : Ensuite, on a deux conventions avec le Centre de Gestion du Gard. Le Centre de Gestion du Gard a changé de président et dans ce cadre, il revoit toutes leurs conventions avec l'ensemble des communes. Il y a eu un nouveau modèle qui nous a été adressé. Pour la première convention, ce qui est nouveau c'est qu'on paie puisqu'avant on ne payait pas donc ils n'ont pas perdu le nord. C'est une convention d'adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité, en fait, c'est pour nous aider à faire les dossiers de retraite des agents puisque le Centre de Gestion aide les collectivités à aller chercher les éléments de carrière. Il s'assure que le dossier est bien complet, que les choses sont correctes. Nous avons déjà recours à ce service mais il était gratuit jusqu'à présent et à partir de 2024 c'est 2 500 €. Pour autant, c'est un service qui est utile, qui est important pour les agents et on en a besoin puisqu'il y a des gens spécialisés au Centre de Gestion qui font ça pour l'ensemble du département donc beaucoup de communes font cette convention avec le Centre de Gestion.

4. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PARTENARIAT CNRACL ET INVALIDITE – CENTRE DE GESTION DU GARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune confie au CDG 30 depuis de nombreuses années le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et sollicite le service du CDG 30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de services, de régularisation de services, de rétablissement des droits, d'estimations de pension, d'informations sur la réglementation, d'accompagnement personnalisé pour les agents...

Dans ce cadre, de part ses missions obligatoires, le CDG 30 est tenu d'assister les employeurs territoriaux à la fiabilisation des comptes individuels retraite (CIR) de leurs agents. Cette mission est financée dans le cadre de la cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés.

Par ailleurs, le CDG assure aussi différentes prestations facultatives (notamment celles listées en page 2 de la convention objet de cette délibération) et, à ce titre, une convention de partenariat, signée entre le CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations, est effective depuis le 1^{er} janvier 2020 et a pour objet de préciser les modalités et les conditions de prises en charge financières des interventions effectuées par le CDG auprès des collectivités et établissements publics de son ressort en matière de retraite.

Il s'avère que la contribution versée par la Caisse des Dépôts et Consignations au CDG est désormais insuffisante pour supporter le coût des services rendus alors que conformément à l'article L452-30 du Code Général de la Fonction Publique, les dépenses liées aux services facultatifs doivent être financées au coût réel.

Ainsi, par délibération en date du 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard a mis en place des modalités de conventionnement avec les collectivités comprenant notamment une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

A titre indicatif, en cas d'adhésion, la participation de la commune de Beaucaire serait de 2 500€ pour 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion et donc l'adhésion au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard et d'autoriser M. le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L452-26, L452-38 et L452-41,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion qui précise dans son article 33-3 que les ressources des Centres de Gestion sont constituées notamment par les redevances pour prestations de service,

Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le CDG 30,

Vu la délibération du Centre de Gestion du Gard du 14 septembre 2023,

Vu la convention d'adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité du Centre de Gestion du Gard annexée,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DECIDE d'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention d’adhésion au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard qui abrogera de fait toute convention antérieure avec le Centre de Gestion du Gard sur ces sujets.

3°) DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.

ONT VOTE				
UNANIMITE	33	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Marie-Pierre THIEULOUY		
		Gilles DONADA	représenté par	Julien SANCHEZ
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Mireille FOUGASSE
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL
		Gabriel GIRARD	représenté par	Marie-Pierre THIEULOUY
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE	représentée par	Luc PERRIN
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY		
		Lionel DEPETRI	représenté par	Dominique PIERRE
		Charles MENARD		

5. CONVENTION D’ADHESION AU SERVICE PREVENTION RISQUE PROFESSIONNELS – CENTRE DE GESTION DU GARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée municipale que les centres de gestion peuvent soutenir les collectivités dans leur démarche de prévention des risques professionnels afin d’améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents notamment via la mise à disposition d’agents chargés de la fonction d’inspection (ACFI) aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui en font la demande afin d’assurer un conseil dans la mise en œuvre des règles d’hygiène et de sécurité, mais aussi via l’accès à des prestations complémentaires.

Ces missions font l’objet d’une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir les modalités d’intervention et de financement ainsi que les obligations des parties.

La commune de Beaucaire adhère à ce service du Centre de Gestion du Gard depuis 2017. Ce dernier a proposé à l’ensemble des collectivités adhérentes une mise à jour de la convention à partir de 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’approuver la nouvelle convention ci-jointe et d’autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code général de la fonction publique en son article L452-44,
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la convention d’adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion du Gard annexée,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1°) APPROUVE la convention d’adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion du Gard
- 2°) DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.

ONT VOTE				
UNANIMITE	33	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Marie-Pierre THIEULLOY		
		Gilles DONADA	représenté par	Julien SANCHEZ
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Mireille FOUGASSE
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		CorinneLECHEVALLIERBONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL
		Gabriel GIRARD	représenté par	Marie-Pierre THIEULLOY
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE	représentée par	Luc PERRIN

	Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	
	Lionel DEPETRI Charles MENARD	représenté par Dominique PIERRE

6. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE GESTION (53)

Rapporteur : M. le Maire

N° DÉCISION	DATE	OBJET
23-398	28/07/23	Courses Camarguaises 2023 – Finale de la Palme d’Or le lundi 31 juillet 2023 – Contrat de prestation de services avec l’Association Les Enfants de Mnémosyne pour une animation musicale avec une soprano lors de la capelado dans les Arènes Municipales Paul Laurent.
23-399	28/07/23	Courses Camarguaises - Finale de la Palme d’Or le lundi 31 juillet 2023 – Contrat de prestation de services avec l’Association Farandole de l’Etoile de l’Avenir dans le cadre de la capelado dans les Arènes Municipales Paul Laurent.
23-400	28/07/23	Courses Camarguaises 2023 – Finale de la Palme d’or le lundi 31 juillet 2023 – Contrat de prestation de services avec l’Association Attelage en Pays d’Arles dans le cadre de la capelado dans les Arènes Municipales Paul Laurent.
23-401	13/07/23	Courses Camarguaises 2023 – 1 ^{ère} journée de la Palme d’Or le dimanche 16 juillet 2023 – Contrat de prestations de services avec l’Association Flour d’Inmoutalo, Traditionoun E Terraire pour un spectacle de danse folklorique avec danseurs en tenue traditionnelle lors de la capelado dans les Arènes Municipales Paul Laurent.
23-402	27/07/23	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts des agents de la Police Municipale – Mesdames Clémentine DIDOT et Julie MICHELIER, victimes respectivement de rébellion et de violences dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions – Faits du 16 juillet 2023 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires – Maître Jean-François CORRAL.
23-403	20/07/23	Actions Estivales de la Base Nautique – Samedis 22 juillet et 26 août 2023 – Contrat de prestation de services avec la SARL Starlight pour des démonstrations et initiations à la trottinette au Skatepark de Beaucaire.
23-404	20/07/23	Actions Estivales de la Base Nautique 2023 – Vendredis 7 et 21 juillet et 4 et 25 août 2023 – Contrat de prestation de services avec EEDD Association Semailles pour l’encadrement et l’animation d’une balade environnementale sur les berges du Rhône.
23-405	13/07/23	Saison Culturelle 2023-2024 – Spectacle « Les Mémoires de l’Olympia » - Vendredi 20 octobre 2023 au Casino Municipal – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec l’Association CLIN D’ŒIL pour 2 représentations artistiques du spectacle.
23-406	13/07/23	Saison Culturelle 2023-2024 – Spectacle « Le bal des couillons » - Dimanche 14 janvier 2024 au Casino Municipal – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la SAS CŒUR DE SCENE PRODUCTIONS pour une représentation artistique du spectacle.
23-407	13/07/23	Saison Culturelle 2023-2024 – Spectacle « Chantal LADESOU - On the road again » - Samedi 27 janvier 2024 au Casino Municipal – Contrat de cession du droit de représentation avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTION pour une représentation artistique du spectacle.
23-408	13/07/23	Saison Culturelle 2023-2024 – Spectacle « Blabla dive » - Samedi 4 mai 2024 au Casino Municipal – Contrat de cession avec l’Association ACTA pour une représentation artistique du spectacle.

23-409	13/07/23	Saison Culturelle 2023-2024 – Spectacle « Bonjour ivresse » - Vendredi 17 novembre 2023 au Casino Municipal – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec FABIEN RAMADE PRODUCTIONS pour une représentation artistique du spectacle.
23-410	10/09/20	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts de M. MIRANDA Georges, assistant temporaire de Police Municipale, victime d’outrage à personne dépositaire de l’autorité publique dans le cadre de l’exercice de ses fonctions – Faits du 15 août 2020 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires - Maître Jean-François CORRAL.
23-411	21/10/22	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts des agents de la Police Municipale Paul DUPRE, Sébastien COUVERT, Jean-Marc TOURNEBIZE, victimes d’outrages, menaces et violences dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions – Faits du 20/10/22 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires – Maître Jean-François CORRAL.
23-412	28/08/20	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts d’un agent de la Police Municipale, Julie LANCLUME, victime de menaces dans le cadre de l’exercice de ses fonctions – Faits du 19/08/20 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires – Maître Jean-François CORRAL.
23-413	27/06/23	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts du Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale Sébastien COUVERT, victime de violences dans le cadre de l’exercice de ses fonctions – Faits du 24/06/23 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires – Maître Jean-François CORRAL.
23-414	14/02/23	Désignation d’un avocat pour défendre les intérêts d’un agent de la Police Municipale-Julie MICHELIER, victime d’outrages, menaces et violences dans le cadre de l’exercice de ses fonctions – Faits du 08/02/23 – Désignation d’un avocat et prise en charge des honoraires – Maître Jean-François CORRAL.
23-415	06/07/23	Bibliothèque Municipale – Spectacle jeune public « Qui a peur du grand gentil loup ? » - Mercredi 20 septembre 2023 – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la Compagnie des 100 têtes.
23-416	14/11/23	Marché n°2019-022 – Souscription des contrats d’assurance de la Ville de Beaucaire, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon – Lot n°1 « Assurance Responsabilité Civile » - Avenant n°1 du CCAS en moins-value de régularisation de l’année 2022 en fonction de la déclaration de la masse salariale.
23-417	09/01/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 11 Boulevard Maréchal Foch, parcelle AN n°479 – Commune de Beaucaire au profit de la SAS Le Boudoir de Mademoiselle (Mme Faiza GHELLAMALLAH épouse HAJJI) pour une durée d’un an du 11 janvier 2023 au 10 janvier 2024.
23-418	21/06/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 16 Boulevard Maréchal Foch – Commune de Beaucaire au profit de M. Jean Luc DICKELE pour une durée de 6 mois du 26 juin 2023 au 25 décembre 2023.
23-419	28/06/23	Action Estivales de la Base Nautique – Dimanche 2 juillet 2023 – Contrat de prestation de services avec la SAS CRAZY EVENTS pour la fourniture, l’installation et l’animation de structures gonflables aquatiques sur le parking des Arènes Municipales.
23-420	13/07/23	Bail dérogatoire – Local au 5 place Georges Clemenceau – Commune de Beaucaire au profit de Mme Éléonore COLIN pour une durée d’un an du 17 juillet 2023 au 16 juillet 2024.
23-421	08/09/23	Convention d’honoraires – Mission d’assistance, conseil, expert – Maintenance des installations thermiques collectives, de production d’ECS et de traitement d’air de la Commune de Beaucaire – Société MDE CONSULTANT
23-422	08/09/23	Convention d’honoraires – Constataion – Maintenance des installations thermiques collectives, de production d’ECS et de traitement d’air de la Commune de Beaucaire – SELARL ERIC MARRE.

23-423	29/11/23	Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la base nautique Adrien Hardy à Beaucaire – Avenant n°5 en plus-value sans modification de l'économie générale du contrat pour le lot n°2 « charpente, couverture, bardage » - Entreprise ATELIERS CHARPENTES NICOLAS.
23-424	29/11/23	Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la base nautique Adrien Hardy à Beaucaire – Avenant n°5 en moins-value sans modification de l'économie générale du contrat pour le lot n°13 « VRD Espaces verts » - Groupement COLAS MIDI MEDITERRANEE (Mandataire) et SAS SOLS MEDITERRANEE.
23-425	29/11/23	Marché 2020-024 – Relance des lots 1 et 2 – Fournitures pédagogiques destinées aux écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire. Lot n°1 : papeterie/Travaux manuels – Avenant n°3 sans incidence financière – Société LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE.
23-426	11/09/23	Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la base nautique Adrien Hardy à Beaucaire – Attribution du marché de prestations similaires au lot n°13 – Société COLAS MIDI MEDITERRANEE.
23-427	30/11/23	Bail dérogatoire – Local au 31 rue Ledru Rollin – Consorts ALLARD au profit de la Commune de Beaucaire pour une durée de deux ans à compter du 30 novembre 2023.
23-428	12/09/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 6 place Georges Clemenceau / 22 rue Ledru Rollin – SARL CANDY et SCI VICTORIA au profit de la Commune de Beaucaire pour une durée d'un an du 14 septembre 2023 au 13 septembre 2024.
23-429	12/09/23	Renouvellement sous-location bail dérogatoire – Local au 6 place Georges Clemenceau / 22 rue Ledru Rollin – Commune de Beaucaire au profit de Mme Nathalie LANG pour une durée d'un an du 14 septembre 2023 au 13 septembre 2024.
23-430	09/12/23	Spectacle Tinta et le livre de Noël le vendredi 15 décembre 2023 au Multi-accueil les Enfants d'Hélios - Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association LE TOUR DU TEMPS.
23-431	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec M. Jean-Christophe BURAVAND (JCB MUSIC) pour l'animation musicale de la place Georges Clemenceau.
23-432	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l'Association Crazy Devils pour l'animation du marché de Noël avec 7 parades de mascottes durant le week-end.
23-433	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec la Manade des Alpilles pour la participation aux deux transhumances et la mise à disposition de chèvres, de cabris, de brebis et d'agneaux sur la place Georges Clemenceau durant le week-end.
23-434	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l'association La Cour du Roy René pour la participation de 15 à 20 personnes costume paysan berger de 1900, bergers et diverses évocations lors des deux transhumances.
23-435	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l'Association Attelage en Pays d'Arles (A.A.P.A) pour la participation de deux mules aux transhumances.
23-436	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec la SARL BERIDON pour la mise à disposition de deux rennes durant le week-end.
23-437	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Dream'Arts pour deux parades de danseurs en blanc illuminé à travers le marché de Noël le samedi.
23-438	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Dream'Arts pour une grande parade et une grande parade illuminée à travers le marché de Noël le dimanche.

23-439	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l’association Caval’Show pour la mise à disposition de 5 juments et 5 poulains pour la ferme aux animaux et la participation aux deux transhumances avec juments suivies.
23-440	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l’association Flour d’Inmourtal Tradicioun E Terraire pour la présentation et la démonstration des traditions provençales de Noël (13 desserts) durant le week-end.
23-441	04/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec la Société d’Exploitation des Transports Jean HUSTACHE pour le transport des ovins des deux transhumances.
23-442	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l’EARL Ecurie du Rossolys pour des animations équestres, des promenades à poney et en calèche et pour la participation aux deux transhumances.
23-443	29/11/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec l’association Dubois et ses Frisons pour la mise à disposition de meubles anciens (une table en bois, un coffre en bois, un coffre en osier et un guéridon) pour la décoration de la maison du Père Noël du 4 au 11 décembre 2023.
23-444	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la SARL Compagnie Les Enjoliveurs pour une représentation artistique et technique du spectacle « La Princesse des Glaces » à travers le marché de Noël le vendredi.
23-445	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec l’Association ID Spectacle pour 4 représentations artistiques et techniques du Spectacle « Joyfully Gospel » avec chanteurs en costumes « Gospel de Noël » à travers le marché le dimanche 10 décembre 2023.
23-446	09/08/23	Les Terrasses Musicales 2023 – Contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la SAS Elisia pour l’animation musicale d’une terrasse le samedi 19 août 2023.
23-447	11/07/23	Salon des Métiers d’Art 2023 – Les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2023 – Contrat de prestation de services avec Monsieur Eloy FLORES AGUILAR pour des démonstrations et la présentation du métier de forgeron au cours du week-end.
23-448	18/09/23	Inauguration de l’école élémentaire Garrigues Planes de Beaucaire le jeudi 21 septembre 2023 – Contrat de prestation de services avec la Société Funjump Animations pour la tenue d’un stand de barbes à papa pour les enfants.
23-449	01/09/23	Convention de mise à disposition de la bibliothèque municipale au SYMADREM pour l’organisation d’une exposition commémorative des 20 ans de la crue du Rhône de 2003 du 9 novembre au 6 décembre 2023.
23-450	24/05/23	Contrat d’engagement avec Cyril GIRARD, illustrateur naturaliste, pour l’organisation d’une séance de dédicaces le mercredi 28 juin 2023 à la bibliothèque municipale de Beaucaire dans le cadre d’une exposition sur les oiseaux du 15 juin au 15 juillet 2023.

Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 19 mars 2024,

Il est proposé de prendre acte de ce que ces 53 décisions de gestion ont été présentées.

M. le Maire : Oui ? M. PIERRE

M. PIERRE (hors micro) : L’avant dernière, le SYMADREM c’est les 20 ans de la crue de 2023, c’est 2003.

M. le Maire : Oui 2023 exact, bonne remarque ! Vous avez l’œil ! M. MENARD ?

M. MENARD : Comme d’habitude, je refuse de prendre acte parce que j’ai toujours été contre cette délégation élargie à l’exécutif de l’assemblée délibérante, par cohérence.

M. le Maire : Au moins on a l’explication, on comprend mieux le vote.

ONT VOTE				
POUR	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Marie-Pierre THIEULOUY		
		Gilles DONADA	représenté par	Julien SANCHEZ
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Mireille FOUGASSE
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		CorinneLECHEVALLIERBONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL
		Gabriel GIRARD	représenté par	Marie-Pierre THIEULOUY
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE	représentée par	Luc PERRIN
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY		
		Lionel DEPETRI	représenté par	Dominique PIERRE
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	0			

M. le Maire : Nous serons amenés à nous revoir avant le 15 avril pour le vote du budget qui doit intervenir avant le 15 avril donc on aura l’occasion d’échanger sur le Compte Administratif, le budget notamment. La date n’est pas fixée mais ce sera plutôt le matin normalement et avant le 15 avril. Entre le 5 et le 15 vraisemblablement.

Monsieur le Maire remercie chacun pour sa présence.

La séance est levée à 15h03.

Le secrétaire de séance



Alberto CAMAIONE

Le Maire



Julien SANCHEZ